Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901094-20251216-20251216017-DE

en terre d'iroise
Landunvez
LAT 48.53 • LON -4.72

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Landunvez, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	**15**
Présents :	14
Votants :	15

Date de convocation : 11 décembre 2025

Etaient présents : Christophe COLIN, Marie-France TANGUY, Mikaël TREBAOL, Rachel JAOUEN, Raphaël CABON, Nicole LALOUER, Isidore TALARMIN, Laurence PELLEN, Pol ALEXANDRE, Virginie QUINIOU, Yves LE SIOU, Amélie DESPORTES, Raphaël CABON

Pouvoirs : Thierry BODHUIN donne pouvoir à Benoît LEJEUNE

Excusée :

25121617 – Participation COS

Chaque année, la commune verse au Comité des Œuvres Sociales une participation aux chèques vacances délivrés aux agents communaux. Pour l'année 2025, cette participation s'élève à 8 918.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une participation de 8 918.30 € au COS du Pays d'Iroise.

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

Le Maire
Christophe COLIN

Mairie de LANDUNVEZ
Finistère

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.